

LA DERNIÈRE ASSISTANTE CSEE INGÉNIERIE LICENCIÉE PAR LA CFDT AVEC LA COMPLICITÉ DE LA CGC ET DE LA CFTC

La réunion du Comité Social et Economique de Capgemini Ingénierie d'avril a permis le licenciement de Sarah. Mais Sarah a décidé de ne pas baisser les bras et de faire valoir ses droits.

Au terme d'une séance hallucinante le secrétaire CFDT du CSEE a envoyé un courrier de licenciement à la dernière assistante de notre CSEE : Sarah Nih.

Hallucinante car le secrétaire a refusé de livrer le moindre élément de l'entretien préalable. Les autres syndicats n'ont pas non plus demandé à avoir des éléments factuels pour se prononcer sur le licenciement !

Hallucinante car le vote a donné le résultat suivant :

- Pour le licenciement : 12 voix (9 CFDT, 1 CGC et 2 CFTC)
- Contre le licenciement : 9 (CGT) et 3 abstentions (FO)

Soit 12 sur 24, il n'y a donc pas de majorité absolue...

Qu'importe pour le secrétaire, il considère qu'une majorité relative lui suffit pour prononcer le licenciement !

Incohérent quand on sait qu'en juin 2022, au sujet de l'augmentation de salaire de l'assistante, dans la même situation de majorité relative, la CFDT a avancé qu'il fallait une majorité absolue et lui a refusé son augmentation.

L'acharnement envers Sarah continue donc avec cette fois la complicité d'autres élues avec en particulier la référente harcèlement.

Que cette élue (CFTC) avec cette responsabilité puisse voter pour le licenciement d'une salariée qui dénonce la façon dont elle est traitée, sans même chercher à avoir les éléments factuels pourrait paraître inconcevable... et pourtant !

C'est inquiétant dans la supposée lutte contre les violences qu'affiche la direction...

La CGT Capgemini est plus que jamais au côté de Sarah. L'audience aura lieu **le vendredi 2 juin prochain à 9h au Conseil de Prud'Hommes** 6 Rue Antoine Deville, 31000 Toulouse.

Venez, soyons nombreux-ses pour soutenir Sarah !!!

Dans le cas où le tribunal renverrait à une date ultérieure, et si Sarah n'a pas trouvé un nouveau travail, la CGT prend l'engagement de la réembaucher avec son ancienneté après les prochaines élections.

**MERCI À TOUTES CELLES ET CEUX
QUI ONT DÉJÀ SIGNÉ LA PÉTITION !**

POUR LA SIGNER :

SIGNEZ LA PÉTITION :



<https://chng.it/Ls7WR45twr>

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

**#SYNDIQUEZ-VOUS
CGT-CAPGEMINI.FR**



@CGT_Capgemini

[linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini](https://www.linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini)

@cgtcapgemini

lactcap.org / contact@cgtcapgemini.fr